CONSEIL DE VILLE

Séance du 19 mai 2016, à 19.30 h, salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2° étage)

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura nº 16 du mercredi 4 mai 2016 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

- 1. Communications.
- 2. Informations du Conseil municipal.
- 3. Procès-verbaux des séances du 11 février 2016 et du 17 mars 2016.
- Questions orales.
- Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) Mme Valérie Vanguelov, 28.12.1967, ressortissante française.
 - b) Mme Kristina Berisha, 24.12.1985, et M. Nikollë Berisha, 28.11.1983, et leurs enfants Alma, 22.08.2005, et Gabriel, 27.06.2007, ressortissants kosovars.
 - c) Mme Christine Benvenuto, 18.07.1976, ressortissante italienne.
 - d) Mme Syla Ukshini, 22.01.1981, et M. Abedin Ukshini, 28.01.1975, et leurs enfants Mergim, 14.02.2001, et Mergesa, 21.08.2003, ressortissants kosovars.
 - e) Mme Mito Cramatte, 19.03.1997, ressortissante angolaise.
- 6. Réponse à la question écrite intitulée « Où passent les CHF 140'000.- de la promotion touristique (et économique) ? » (n° 939) (PCSI).
- 7. Réponse à la question écrite intitulée « Passeport Musée » (nº 941) (PLR).
- 8. Réponse à la question écrite intitulée « « Pavés Innovants » : quel est l'objectif à atteindre des pavés innovants ? » (nº 947) (PS-Les Verts).
- Traitement du postulat intitulé « Mise en place d'un système de facturation électronique (e-facture) » (nº 932) (PDC-JDC).
- Traitement du postulat intitulé « Un deuxième TUB pour la cohésion de la ville » (nº 933) (PS-Les Verts).
- 11. Traitement du postulat intitulé « Porrentruy, œuvre d'art » (nº 934) (PS-Les Verts).
- 12. Traitement du postulat intitulé « Porrentruy ville pilote pour les véhicules sans chauffeur » (nº 935) (PS-Les Verts).
- 13. Traitement du postulat intitulé « Un pédibus attractif à Porrentruy » (nº 936) (PS-Les Verts).
- 14. Traitement de la motion intitulée « Argent, démocratie et affichage politique » (nº 945) (PS-Les Verts).
- 15. a) Approuver un crédit de CHF 495'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle n° 1711, en zone HAe, d'une contenance de 11'000 m², située à l'Oiselier, appartenant à Mme Françoise Savioz-Theurillat et M. Christian Theurillat.
 - b) Donner compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger cette parcelle.
- 16. Divers.

M. Marcel Meyer, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Sébastien Piquerez - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.

M. Claude Gury - remplacé par Mme Muriel Daucourt.

Mme Anne-Marie Volpato - remplacée par M. Michel Saner.

Sont excusés pour le PLR :

Mme Jocelyne Gasser - remplacée par M. Xavier Brunner.

M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par M. Jacques Voirol.

M. Didier Nicoulin - pas remplacé.

Est excusée pour le PS:

Mme Mathilde Crevoisier Crelier - remplacée par M. Baptiste Laville.

Sont excusés pour le PCSI:

M. Manuel Benitez - remplacé par M. Pascal Miserez.

M. Angelo Casarano - remplacé par Mme Christiane Lauber.

M. Yves Quiquerez - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Rosalie Beuret Siess, Francine Chapatte, Muriel Daucourt, Chantal Gerber, Corinne Laissue, Christiane Lauber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen. MM. Benjamin Bergé, Michel Berberat, Alain Bohlinger, Xavier Brunner, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Jean Farine, Olivier Frund, Manuel Godinat, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Baptiste Laville, Marcel Meyer, Pascal Miserez, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Michel Saner, Thomas Schaller, Frédéric Sollberger, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Jacques Voirol.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

Excusé pour le Conseil municipal :

M. Julien Loichat.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs. Sont désignés : Mme Rosalie Beuret et M. Michel Berberat.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président donne lecture de la résolution interpartis déposée ce soir et intitulée « Pour l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim ».

Ensuite, au nom du Conseil de ville, il félicite Manuel Godinat et sa compagne Marine pour la naissance de la petite Mélie qui est née le 28 avril 2016.

Mme Corinne Schwab: Ayant à cœur d'honorer mon siège d'observatrice, je prends le temps de paroles que vous m'accordez ce soir parce que je veux continuer de tendre des cordes de clocher à clocher; des guirlandes de fenêtre à fenêtre entre nos deux villes. Jusqu'ici je me suis exprimée en formulant nos attentes, en rappelant votre rôle en tant que ville de Porrentruy et celui de la République et Canton du Jura dans notre quête pour la liberté. Si la ville de Moutier attend beaucoup de vous, elle n'en demeure pas inactive. Moutier, ville jurassienne peut compter sur de nombreux militants, qui se mobilisent pour cette votation, ils déploient leur imagination, leur énergie et la détermination qui les caractérisent. Tant d'années de discussions, de désillusions laissent des traces et renforcent la ténacité à vouloir arriver au but tant attendu ce 18 juin 2017. La campagne pour le vote communaliste a commencé il y a bientôt un an. Un comité chapeaute des commissions qui ont la tâche de communiquer avec les Prévôtois, de récolter des fonds, de créer des évènements pour réunir, rassembler et agrandir notre belle famille jurassienne, pour

que toutes les chances soient de notre côté. L'action aujourd'hui connue par de nombreux Prévôtois, a pour nom « porte-à-porte ». C'est une centaine de personnes en T-Shirt; casquette ou macaron aux couleurs de Moutier, ville jurassienne, qui a quadrillé la ville durant 3 mois en automne 2015, à la rencontre des citoyennes et des citoyens afin de faire connaissance, de montrer qu'il est aujourd'hui possible de discuter sans haine, ni violence. Une expérience qui a mobilisé de l'énergie et de la motivation de la part des militants et qui sera récompensée dans 13 mois. En attendant, les réponses ont été collectées anonymement sur les préoccupations, les attentes et les craintes concernant le vote communaliste. Les sujets soigneusement répertoriés ne nous ont pas surpris et étaient même attendus : la culture, la formation, la fonction publique, les finances et l'hôpital. Sur cette base et, tout prochainement, les militants repartiront chez leurs voisins pour donner les réponses qui leur étaient promises et les motiver à voter OUI le 18 juin 2017. Avec un nouveau slogan : « Jurassiens demain, Prévôtois toujours » nous réaffirmons nos motivations, Moutier a toujours été une ville jurassienne par les votations et par la culture, ensuite parce que la Prévôté aura un meilleur avenir pour son développement dans le Canton du Jura. C'est donc tout naturellement que nous mobilisons nos forces pour créer des évènements qui rassemblent : une rencontre récréative avec les aînés prévôtois en collaboration avec l'AFDJ (Association Féminine pour la Défense du Jura), le Rauraque mobilise les jeunes avec des soirées, prochainement Faites la liberté le 11 juin, le 23 juin sera également célébré à Moutier, la Fête du Peuple le 10 et 11 septembre. Nous attendons une forte mobilisation de tous les Jurassiens pour prouver notre volonté de vous rejoindre, frères et sœurs bruntrutains et ceux de la République et Canton du Jura, soyez les bienvenus à ces manifestations. Moutier, ville jurassienne s'active dans une campagne qui se veut positive, constructive et respectueuse afin de rentrer à la maison le 18 juin 2017.

(Le discours de Mme Schwab est reproduit intégralement).

2. Informations du Conseil municipal

Concernant le postulat relatif au bureau de vote, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg indique que le Conseil municipal, le 18 avril dernier, a décidé d'ouvrir les bureaux de vote, dès le 1er janvier 2017, le samedi matin à l'Hôtel de ville, de 10 à 12 heures, le samedi soir, au Collège Stockmar, de 17 à 19 heures, et le dimanche, au Collège Stockmar et au Séminaire, de 10 à 12 heures. S'agissant de la votation du 5 juin 2016 relative au SEPE+, il incite les Conseillères et Conseillers de ville à faire campagne pour expliquer aux citoyens les enjeux de ce dossier. Il rappelle également l'inauguration des emmarchements du Bacavoine qui aura lieu le samedi 21 mai prochain. Concernant les travaux de l'Inter, il informe que le dépassement par rapport au crédit voté se monte à 8,1 %, soit CHF 532'751.25. Il signale encore que, dans le cadre du partenariat entre Porrentruy et Aesch, une messe sera donnée, à Aesch, par l'abbé Pierre Girardin et la Sainte-Cécile de Porrentruy, le 29 mai 2016, à 11 heures. En retour, une messe aura lieu à Porrentruy, le 3 juillet 2016, à 10 heures.

En complément à une question posée au dernier Conseil de ville par Mme Aline Nicoulin concernant le nombre de réfugiés à Porrentruy, <u>M. Eric Pineau</u> indique que, dans les centres d'hébergements, 38 personnes résident à l'ancien Hôtel du Jura et 24 dans le bâtiment de la rue Achille-Merguin. Dans les appartements à Porrentruy, 161 personnes résident dans 56 appartements. Ces chiffres ont été communiqués par l'AJAM et reflètent la situation à un moment donné.

3. Procès-verbaux des séances du 11 févier 2016 et 17 mars 2016.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces deux procès-verbaux à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

Concernant le montage juridique et le mandat confié pour la gestion du restaurant à la société « L'Inter Porrentruy SA », administrée par M. Joël Etique, propriétaire de la fiduciaire CRF Conseil, Révision et Fiscalité SA dont le siège principal est installé à la même adresse que celui de la société Cabinet Fueg SA, à Delémont, M. Dominique Hubleur, suite aux rumeurs persistantes qui apparaissent sur l'implication ou non d'un membre éminent de l'autorité communale, souhaiterait obtenir les informations suivantes :

- Le maire peut-il confirmer qu'il n'a aucune implication personnelle ou au travers de sa société Cabinet Fueg SA dans le financement de la société « L'Inter Porrentruy SA », ou auprès des personnes directement impliquées dans la gestion de cette société ?
- Selon la réponse précédente, quelles sont les personnes ou sociétés qui ont participé au financement

de cette société « L'Inter Porrentruy SA », sachant notamment que l'administrateur unique Joël Etique a précisé dans la presse locale qu'il représentait un investisseur dans ce dossier ?

Quel est le montant du loyer mensuel encaissé par la Municipalité de Porrentruy auprès de la société
« L'Inter Porrentruy SA » pour l'exploitation du restaurant de l'Inter ?

Comme il l'a dit dans la presse, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg confirme qu'il n'a aucun intérêt dans la société de l'Inter Porrentruy SA. Pour prouver ce fait, il remet au Secrétaire du Conseil de ville une attestation officielle notariale. Il ajoute que son rôle dans ce dossier était de faciliter l'ouverture du restaurant et de mener à bien le dossier de rénovation de l'Inter, ceci à la grande satisfaction de l'ensemble de la population; le succès de l'Inter le démontre. Il relève aussi que l'inauguration a été un réel succès.

M. Dominique Hubleur se déclare non satisfait.

Concernant le projet « Cœur de ville » et les travaux en lien avec ce dossier, <u>M. Olivier Frund</u> demande si le Conseil municipal peut l'orienter sur l'état d'avancement de celui-ci ?

M. Gabriel Voirol répond que ce vaste projet va impacter grandement la ville de Porrentruy ces prochaines années. Il rappelle que les premières réalisations sont en cours, notamment la réfection du Pont de Gravier, avec la création d'un passage sécurisé pour les piétons, soit un des éléments qui figure dans le projet « Cœur de ville ». Aujourd'hui, la réflexion est faite afin de savoir si la Municipalité va faire appel à un bureau externe ou si du temps peut être dégagé au sein de l'administration pour la suite de ce dossier. Il ajoute, toutefois, que les premiers travaux n'auront pas lieu avant 2018.

M. Olivier Frund se déclare satisfait.

M. Yannick Jubin rappelle que M. François Lachat a accompagné, il y a quelques jours, le Président de la Confédération Johann Schneider-Ammann au Vatican pour une visite officielle lors de laquelle ils ont notamment remis une gravure originale de Porrentruy der Merian datant de 1643. Ce cadeau n'était autre qu'une réitération de la volonté de recevoir le Pape en Ajoie lors d'une prochaine visite en Suisse, ce avec le soutien de la Confédération. Il relève que la perspective d'une telle visite ne semble désormais plus être une folle utopie mais s'impose comme une réelle probabilité dans la perspective d'un voyage en Suisse. Toute considération religieuse exceptée, une telle opportunité mérite un soutien unanime de la part des autorités, tous partis confondus, sachant que la candidature officieuse d'une ville à une visite papale est presque assimilable à une candidature olympique. Le soutien de la Confédération à ce projet étant désormais établi, le groupe PDC aimerait savoir si ce projet bénéficie du soutien unanime des autorités municipales et quelles démarches comptent-elles concrètement entreprendre pour parvenir à la réussite d'un tel événement ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg relève que ça serait une reconnaissance incroyable si le pape venait à Porrentruy. Il ajoute que le Conseil municipal a, bien évidemment, suivi l'ensemble des démarches qui sont menées. A titre privé, il a eu le grand privilège de pouvoir participer à une partie de ces démarches et salue les citoyens qui se sont mis à dispositions pour essayer de favoriser cette venue. Il signale que les trois instances (fédérale, cantonale et communale) doivent avancer main dans la main pour favoriser cette venue à Porrentruy. Il rappelle encore que le Gouvernement a, dans un premier temps, fait une invitation qui a été relayée dernièrement par M. le Conseiller fédéral Schneider-Amman. En conclusion, il mentionne que le Conseil municipal ne s'est pas déterminé sur les suites à donner mais participe aux discussions.

M. Yannick Jubin se déclare satisfait.

M. Alain Bohlinger constate que le cimetière en Solier est particulièrement bien entretenu. Malheureusement, ce lieu de repos pour les défunts est terni par des constructions, abris et autres cabanes de jardin, accolés au mur du cimetière côté Grandes-Vies, provoquant un enlaidissement inacceptable. Il demande donc au Conseil municipal s'il a connaissance de cet état de fait et, dans l'affirmative, s'il pense faire respecter les abords du cimetière et par conséquent le règlement sur les constructions ?

Mme Anne Roy répond que l'installation d'une haie séparant ces deux entités et améliorant ainsi la situation afin de ne pas perturber la tranquillité des gens qui se rendent au cimetière pourrait être imaginée. Elle va étudier cette situation afin de trouver des solutions satisfaisant l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

M. Alain Bohlinger se déclare satisfait.

Suite à l'excellent parcours du HC Ajoie tout au long des play-offs, ponctué par le brillant titre de champion suisse de ligue nationale B, ainsi qu'à l'engouement populaire qui a suivi, M. Jean Farine relève que le PDC-JDC et son groupe au Conseil de ville défendent à 100 % le projet de rénovation de la patinoire afin

que les clubs utilisateurs puissent disposer d'installations répondant aux exigences actuelles. La Commune de Porrentruy n'étant plus propriétaire de la patinoire, il aimerait savoir quel est le rôle exact de la Commune de Porrentruy dans ce dossier ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que la Commune est présente dans ce dossier à trois niveaux, soit, par le maire, au sein du comité du SIDP qui prend les décisions stratégiques, au niveau du groupe de travail « technique », par M. Eric Pineau, et par le Service UEI qui travaille très fortement sur l'ensemble des problématiques liées à la zone de la patinoire, soit le camping, les places de parc, etc. Porrentruy donne donc un influx très important dans ce dossier.

M. Jean Farine se déclare satisfait.

M. Julien Parietti rappelle qu'en 2010 une déclaration d'intention tripartite a été signée entre les Municipalités de Porrentruy et Delémont ainsi que la République et Canton du Jura pour faire de Porrentruy un pôle de formation attractif. Les trois parties, selon la presse locale, s'engageaient à unir leurs forces et à poursuivre une politique commune dans les filières du secondaire II et du tertiaire. La feuille de route prévoyait de renforcer la structure bipolaire entre Delémont et Porrentruy dans le domaine de l'enseignement secondaire II en répartissant les filières de manière plus cohérente. L'une des propositions était que les apprentis de la vente soient déplacés à Porrentruy. La formation serait également développée à Porrentruy. Constatant que des investissements ont été réalisés autour de l'ancienne EHMP, il demande ce qu'il en est du respect de cette feuille de route, du renforcement du secondaire II et du déplacement des apprentis de la vente ?

M. Pierre-Olivier Cattin répond que des contacts ont lieu avec le Canton concernant l'avenir de la HEP-BEJUNE. Toutefois, il n'a pas d'information sur ce qui avait été promis à Porrentruy. Il va relayer l'interrogation de M. Parietti auprès du Service de la formation afin d'obtenir une réponse le plus rapidement possible.

M. Julien Parietti se déclare non satisfait.

M. Stéphane Theurillat indique que, depuis quelques temps, le nouveau bâtiment situé en face du cimetière laisse apparaître un énorme écriteau sur lequel est indiqué « Centre funéraire Porrentruy » ainsi qu'un numéro de téléphone portable. Il ajoute que bon nombre de citoyens sont interloqués par le fait de pouvoir mettre un tel écriteau sur un bâtiment qui se trouve en face d'un site répertorié. Il se demande aussi si l'inscription laissant sous-entendre que c'est LE centre funéraire de Porrentruy est-elle acceptable ? Il demande donc si l'exécutif ou un service communal ont été consultés avant la mise en place de ce panneau et est-ce que celui-ci est conforme au règlement des constructions communales, même si depuis peu ce panneau est recouvert d'un plastique ?

Mme Anne Roy répond que cette enseigne a été posée sans demande préalable auprès de la Municipalité. Pour ce genre d'enseigne, une autorisation est requise, raison pour laquelle la Municipalité a pris contact avec le propriétaire du bâtiment pour l'informer du non-respect de la législation en la matière et il a été prié d'enlever ladite enseigne mais, comme techniquement cela paraissait difficile, elle a été recouverte. Toutefois, une procédure officielle d'autorisation d'enseigne sera traitée par la Municipalité dans les meilleurs délais.

M. Stéphane Theurillat se déclare satisfait.

A l'heure où Porrentruy met tout en oeuvre pour disposer d'un maximum d'attractivité et de visibilité, M. Thomas Schaller constate qu'il n'est pas évident pour un touriste venant de France de faire une halte à Porrentruy, faute d'indication routière significative. En effet, tant sur la A36, sortie Delle, que sur la voie directe avant la semi-autoroute menant à la douane de Boncourt, de grands panneaux autoroutiers bleus indiquent Delémont et Bienne, mais pas Porrentruy, qui se retrouve uniquement mentionnée de manière discrète sur un panneau blanc, ce qui donne l'impression de reléguer Porrentruy à un hameau sans importance. Il demande donc si la Commune trouve judicieux d'intervenir auprès des autorités compétentes françaises pour que Porrentruy soit indiquée au même titre que Delémont et Bienne sur les tronçons cités ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond qu'il souhaite que Porrentruy figure beaucoup sur les panneaux routiers. Du côté Suisse, cela est relativement difficile puisque l'OFROU est relativement dure en affaires, même si le parking situé en direction de l'autoroute a quand même pu être indiqué sur les panneaux routiers. Du côté français, il demandera aux autorités françaises, lors d'une prochaine rencontre, s'il est possible de faire figurer Porrentruy sur les panneaux indicatifs français.

M. Thomas Schaller se déclare satisfait.

A peine une semaine après l'inauguration de l'Inter, <u>Mme Lisa Raval</u> a appris que le gérant du restaurant avait été remercié selon des méthodes plus que discutables et ce par une société dont l'existence n'était pas connue. Bien que cette société puisse agir en son nom et gérer ses affaires de manière indépendante, celle-ci reflète l'image de la Municipalité de Porrentruy. Alors, dans l'élan de transparence du Maire, elle demande pourquoi le Conseil de ville ignorait l'existence de cette société, pour quelle durée un contrat de bail a été signé et pour quelle raison être passé par cette société ?

M. Pierre-Olivier Cattin répond que le bail a été conclu pour une durée de deux ans. Il ajoute que le Conseil de ville n'a pas été informé de l'existence de cette société car le Conseil municipal a géré la problématique de l'engagement du restaurateur par cette société. Il a été fait appel à cette société car il fallait un intermédiaire entre le Conseil municipal et l'exploitant de la salle. Il signale que l'exécutif communal a aussi été surpris par le fait que le locataire puisse prendre un certain nombre de décisions mais il semble que, dans l'organisation comme elle a été prévue, il en avait le droit.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg ajoute que si la réponse a été faite par M. Cattin c'est parce la mission du maire était de mener à bien la rénovation jusqu'à l'inauguration, date à laquelle M. Cattin a repris ce dossier.

Mme Lisa Raval se déclare non satisfaite.

M. Hervé Eggenschwiller relève que certaines commissions municipales ont quelques difficultés à enthousiasmer leurs membres ce qui se caractérise par un fort taux d'absentéisme, voire des démissions. Il constate que la commission de la jeunesse semble particulièrement concernée et demande quelles actions sont menées pour motiver les membres de cette commission ?

M. Pierre-Olivier Cattin répond que la politique de la jeunesse est quelque chose de difficile. Le Canton connaît aussi des difficultés pour faire survivre un parlement des jeunes. Il croit que ça tient au fait que cette tranche d'âge est très volatile. Ces personnes sont souvent en études ou ont des modifications de leur état de vie qui font qu'ils ne sont pas en permanence pendant cinq ans au même endroit. Il ajoute que depuis le début de l'année, la Commission de la jeunesse essuie une cascade de démissions qui fait qu'il n'y a plus qu'un seul membre dans cette commission. Il rappelle que ladite commission a comme mission de créer des animations qui tournent autour de l'enfance. Toutefois, son objectif est de retrouver en tout cas les membres émanant des partis afin de pouvoir continuer à gérer la somme dévolue à cette commission et de pouvoir traiter des dossiers qui ont été menés à bien, comme le soutien au passeport-vacances, à la journée de ski et au carnaval des enfants, entre autres.

M. Hervé Eggenschwiller se déclare partiellement satisfait.

- 5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) Mme Valérie Vanguelov, 28.12.1967, ressortissante française.
 - b) Mme Kristina Berisha, 24.12.1985, et M. Nikollë Berisha, 28.11.1983, et leurs enfants Alma, 22.08.2005, et Gabriel, 27.06.2007, ressortissants kosovars.
 - c) Mme Christine Benvenuto, 18.07.1976, ressortissante italienne.
 - d) Mme Syla Ukshini, 22.01.1981, et M. Abedin Ukshini, 28.01.1975, et leurs enfants Mergim, 14.02.2001, et Mergesa, 21.08.2003, ressortissants kosovars.
 - e) Mme Mito Cramatte, 19.03.1997, ressortissante angolaise.

M. Eric Pineau relève que toutes les personnes concernées par une demande à l'indigénat communal ont été entendues par la Commission de police qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Où passent les CHF 140'000.- de la promotion touristique (et économique) ? » (n° 939) (PCSI).

Pour le groupe PCSI, M. Benjamin Bergé se déclare satisfait.

Réponse à la question écrite intitulée « Passeport Musée » (n° 941) (PLR).

Pour le groupe PLR, Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite.

8. Réponse à la question écrite intitulée « « Pavés Innovants » : quel est l'objectif à atteindre des pavés innovants ? » (n° 947) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Baptiste Laville se déclare partiellement satisfait.

 Traitement du postulat intitulé « Mise en place d'un système de facturation électronique (efacture) » (n° 932) (PDC-JDC).

M. Stéphane Theurillat relève que le postulat de ce soir demande que l'exécutif lance une étude pour évaluer la possibilité d'envoyer les factures communales sous la forme électronique. Son groupe est satisfait et a pris note que l'exécutif communal soit déjà passé à l'étape supérieure en procédant à sa mise en application. Le principe des e-factures est un outil informatique en relation avec les possibilités actuelle et permet de simplifier la vie à la population et à l'administration communale grâce aux envois automatiques. Une diminution de travail peut aussi être espérée en ce qui concerne les opérations de facturation. Pour son groupe il est réjouissant de constater que le Conseil municipal ait décidé de proposer cet outil à la population et à son administration. Cela le rassure et le conforte aussi car, suite au refus du premier dossier informatique par le Conseil de ville en automne 2013, l'exécutif communal a pris conscience de l'importance de traiter ce dossier de manière approfondie et proactive. En conclusion, le groupe PDC-JDC salue ce changement de fonctionnement et retire, bien entendu, ce postulat qui n'a plus de raison d'être maintenu.

Traitement du postulat intitulé « Un deuxième TUB pour la cohésion de la ville » (n° 933) (PS-Les Verts).

M. Victor Egger souligne que Porrentruy a vu sa surface plus au moins doubler ces 50 dernières années alors que sa population a diminué de 15% depuis les années 1970 passant de 7'827 habitants en1970 à 6703 habitants en 2012, ce qui démontre que la population s'est diluée sur une aire urbaine de plus en plus étendue. Les récents projets d'extension du bâti vont de fait encore accentuer ce phénomène. Son groupe salue donc l'initiative positive de la Municipalité de mener une réflexion globale sur le déplacement dans la ville. Il est de plus réjouissant de constater que le TUB actuel s'est bien ancré dans les moeurs. Pour son groupe, une bonne gestion de la cité passe par une planification à long terme et la mobilité douce tient un rôle important. Il ajoute que les modèles actuels sont basés sur une consommation individuelle de ressources limitées. Un appui à ce texte permettrait de donner une impulsion positive et proactive. Il rappelle que, lors des débats du 11 février 2016, le Conseil municipal argumentait qu'il avait une marge de manoeuvre extrêmement étroite en ce qui concerne les lignes régionales et que seul le TUB qui est lié à la ville peut être modelé aux attentes de la Commune. Cette flexibilité peut être une force et une opportunité intéressante pour travailler au niveau intercommunal, par exemple avec Fontenais. Il trouve regrettable le fait que le Conseil municipal réponde que quelque chose est mis sur pied via le futur plan directeur des déplacements et du stationnement. Les discussions, consultations, travaux, etc. sont peut-être même déjà en cours mais, pour le moment, aucune conclusion ou résultat n'ont encore été présentés. Son groupe considère que le rôle du législatif en tant que représentants du souverain est d'inspirer la vision d'avenir de la cité. Pour ces raisons, il maintient son postulat et encourage tous les membres du législatif à le soutenir.

Mme Anne Roy rappelle qu'une étude a été menée, en 2011-2012, pour savoir quelles étaient les perspectives du développement du TUB en ville de Porrentruy. L'étude a révélé que pour l'ouverture de deux lignes du TUB à Porrentruy la dépense y relative avoisinerait 450'000 francs par année. Parallèlement à cette étude, une motion a été déposée posant la question de la pérennisation du TUB ou n'en faire qu'une voie de transport pour les écoliers. Cette problématique a aussi été étudiée pour savoir ce qui était le plus pertinent pour Porrentruy, le transport scolaire uniquement ou les transports urbains bruntrutains. Finalement, les transports urbains bruntrutains ont été retenus puisqu'ils alliaient transports publics et transport des élèves, en tirant partie des lignes régionales et de la ligne du TUB. Grâce à la nouvelle offre de décembre 2015, des doublons ont pu être évités et le quartier de Sous-Bellevue désenclavé. Aujourd'hui, la réflexion est toujours menée dans le cadre du plan directeur des déplacements et du stationnement. Des représentants du Conseil de ville sont actifs au sein d'un groupe d'accompagnement conduit par Transitec et ont la possibilité de donner leur position. Elle ajoute que la volonté du Conseil municipal est de renforcer les transports publics en ville de Porrentruy et de trouver des solutions qui puissent arriver à satisfaire cet objectif. Concernant la collaboration au niveau intercommunal, elle souligne qu'il est imaginable, dans le cadre de la conception directrice du développement territorial, que Porrentruy et sa couronne fasse un nouveau pôle de décisions mais aujourd'hui il est bien trop tôt pour aller dans ce genre de discussion. Pour ces raisons, le Conseil municipal recommande le refus de ce postulat qui est largement en cours de réalisation.

Pour son groupe, M. Xavier Brunner se réjouit du développement et de l'augmentation du TUB qui propose

des possibilités attractives notamment pour la mobilité des écoliers et des aînés. Il ajoute que le postulat visant à étudier l'expansion de l'offre pour le quartier de Lorette est légitime mais la réponse du Conseil municipal divise le groupe notamment à cause du manque de clarté à propos de l'étude du quartier concerné, ce qui interpelle les habitants de ce secteur. C'est pourquoi le groupe PLR se réserve la liberté de vote.

Prenant en compte que le Conseil municipal a déjà abordé la problématique et l'organisation du TUB en 2012 et 2015 et considérant que le plan directeur des déplacements et du stationnement dont le volet participatif associe des représentants des commissions municipales, avec comme volet les transports publics interurbains, M. Julien Parietti, pour son groupe, estime que le postulat est en cours de réalisation. Relevant que la desserte Fontenais-Porrentruy est de la compétence cantonale et que la ligne 75, Villars-Fontenais-Porrentruy, est déjà fortement desservie et le sera encore davantage suite à la nouvelle conception directrice de développement territorial, son groupe PDC-JDC refusera ce postulat.

M. Dominique Hubleur indique que son groupe va soutenir ce postulat pour les demandes faites dans le quartier de Lorette et parce qu'un postulat pas tout à fait réalisé doit plutôt être soutenu que refusé.

Concernant le quartier de Lorette, <u>Mme Anne Roy</u> relève qu'une étude générale sur le plan directeur des stationnements et du déplacement en ville de Porrentruy est en cours et qu'il n'est pas question de privilégier un secteur plutôt qu'un autre ; cette étude doit prendre en compte l'ensemble des possibilités qui pourraient être offertes aux habitants de Porrentruy. Le quartier de Lorette fera partie intégrante de cette étude comme l'ensemble du territoire de Porrentruy.

M. Victor Egger relevant que ce postulat a aussi comme but d'ancrer dans cette étude le quartier de Lorette et l'intercommunalité, Mme Anne Roy répond que ce postulat ne pourra pas être étudié dans le cadre du plan directeur des déplacements et du stationnement car le cahier des charges qui a été validé par le Conseil de ville s'en tient au territoire de la ville de Porrentruy. Il serait une erreur de penser que l'intercommunalité va être traitée au travers du plan directeur des déplacements et du stationnement.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Un deuxième TUB pour la cohésion de la ville » par 20 voix contre 16.

11. Traitement du postulat intitulé « Porrentruy, œuvre d'art » (n° 934) (PS-Les Verts).

M. Josquin Chapatte est déçu des trois maigres lignes de la réponse du Conseil municipal sur une problématique extrêmement complexe. Il ajoute que Porrentruy, en comparaison à de nombreuses autres villes, possède un espace moins marchand et comporte de nombreuses dents creuses, ces lieux seraient relativement propices pour développer de l'art. La réalisation de ce postulat serait une manière de positionner Porrentruy du point de vue du tourisme car, vu les résultats publiés par la presse, Porrentruy n'accueille pas beaucoup plus de touristes qu'ailleurs. Son postulat propose d'étudier quelque chose au niveau artistique qui peut donner un coup de fouet à Porrentruy mais le Conseil municipal répond directement par la négative et ne veut même pas essayer d'entreprendre cette étude. M. Chapatte se tient à disposition pour réaliser cette étude car il trouve que c'est le genre de sujet qui mérite une réflexion. Utiliser la ville pour en faire de l'art, c'est dans l'ère du temps. Il mentionne encore que lorsque JR va à Vevey, il y a beaucoup de personnes car JR a une renommée internationale et ca booste la ville d'une façon invraisemblable. Pour lui, si Vevey a la possibilité de faire venir le fameux JR, il ne faut pas dire que Porrentruy n'a pas la possibilité de faire venir quelques artistes, en plus du pape. Récemment, il a invité à Porrentruy « The Original Artist » qui est un artiste lausannois et dont un sujet a été fait récemment au journal de 19.30 heures ; il a trouvé la ville incroyable et qu'elle se prêtait bien à ce genre d'art. En conclusion, M. Chapatte maintient son postulat.

M. Pierre-Olivier Cattin relève que le street art est souvent réalisé dans des agglomérations de grande taille, des zones fréquemment commerciales, administratives ou industrielles, des quartiers à grande fréquentation et nécessite des moyens financiers ou du mécénat de grande envergure. Porrentruy montre des facettes un peu différentes, petite ville à caractère médiéval, elle est elle-même un sujet artistique : sa vieille ville avec des rues pavées et des façades colorées, les édifices et hôtels particuliers, un château, des églises, des fontaines monumentales, autant d'objets d'art qui constituent une galerie permanente. Cela n'empêche pas les autorités de se soucier de la stimulation artistique et de la fréquentation touristique. L'exploitation des traditions vivantes, le soutien aux événements culturels sont autant de perles à ajouter au bijou architectural et urbanistique. De plus, le Conseil municipal a ouvert un concours de sculpture monumentale en lien avec la thématique du jurassique et du dinosaure entre la gare et le Pré de l'Etang; la réalisation devrait intervenir dans les mois à venir. Cette œuvre monumentale s'inscrit exactement dans le street art, avec des traces de dinosaures à même le sol de toute une rue. Il a ouvert

une procédure de rénovation de toute la décoration urbaine dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville », opération qui va occuper la vieille ville pour les années à venir et qui rénovera le mobilier urbain, la qualité des sols et des espaces, dans le sens d'une revitalisation artistique des espaces. Enfin Porrentruy achève un investissement conséquent en matière touristique et culturelle qu'est la rénovation de l'Inter. En conclusion, le Conseil municipal, ne disposant pas de moyens supplémentaires suffisants ni d'espaces appropriés, propose de refuser ce postulat.

Mme Muriel Daucourt confirme que Porrentruy est un joyau et sera un écrin idéal pour des œuvres d'art d'envergure. Pour elle, il convient toutefois de bien définir les endroits car il n'est pas possible de poser n'importe quoi en vieille ville. Elle ajoute que la ville possède déjà des endroits très dynamiques comme le musée de l'Hôtel-Dieu et l'espace des Halles. Elle relève que l'idée du projet concours est bonne avec bien sûr un jury motivé et pluridisciplinaire (urbanistes, métiers artistiques, mais aussi des personnes ayant de bonnes connaissances d'architectures) pour une intégration heureuse. Il faut aussi être conscient des coûts et des investissements de personnes. C'est pourquoi, après une longue discussion, son groupe a décidé de laisser la liberté de vote.

Par rapport à l'argument financier, M. Josquin Chapatte mentionne que ce postulat permettrait de donner un plus à la ville à des moindres coûts. Par rapport à ce qui a été dépensé pour l'arrivée du Tour de France, il suppose que les finances sont là pour un tel projet. Il ajoute que la vieille ville ne résume pas l'ensemble de la ville de Porrentruy, il y aussi d'autres lieux comme la zone industrielle ou l'entrée de ville vers la patinoire, bâtiment qui ne constitue actuellement pas un joyau architectural de la ville Porrentruy.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Porrentruy, œuvre d'art » par 24 voix contre 11.

12. Traitement du postulat intitulé « Porrentruy ville pilote pour les véhicules sans chauffeur » (n° 935) (PS-Les Verts).

Ayant obtenu de Mme Anne Roy la garantie que les contacts seront poursuivis et que la volonté du Conseil municipal est de développer ce mode de transport, M. Gilles Coullery retire ce postulat.

13. Traitement du postulat intitulé « Un pédibus attractif à Porrentruy » (n° 936) (PS-Les Verts).

Pour M. Gilles Coullery, s'intéresser à la mobilité des écoliers pour se rendre à pied à l'école est une obligation pour une ville comme Porrentruy. Pour que la jeunesse découvre et prenne du plaisir à se déplacer à pied, il faut absolument tout faire pour favoriser, encourager et promouvoir ce mode de déplacements. Toutefois, la réalité, face au manque de temps, au stress quotidien, à la dangerosité du parcours, etc., fait que les parents choisissent de vite conduire leurs enfants à l'école en voiture. S'il est clair que la découverte et la pratique de la mobilité douce reste avant tout une affaire familiale, la Commune doit tout mettre en œuvre pour favoriser son développement. Elle doit tout faire pour aider les familles à sortir du modèle « vite conduire à l'école ». Le postulat proposé va dans ce sens et va au-delà de la supervision d'une consultation des différents acteurs comme le Conseil municipal le propose, il demande une étude pour non seulement définir les besoins mais également, et surtout, le potentiel des différentes lignes, c'est à dire leur implication dans cette vision de mobilité douce. C'est bien sur une étude que le législatif doit se prononcer et non sur une consultation ; cette étude permettra de définir les besoins et le potentiel du système « pédibus » dans le but d'amener les enfants à marcher plus, à y prendre du plaisir et par là à améliorer leur qualité de vie. Pour toutes ces raisons, M. Coullery demande au législatif de soutenir ce postulat.

M. Pierre-Olivier Cattin relève que le Conseil municipal reconnaît l'importance d'un tel dispositif de mobilité douce et de partage social, en parallèle avec les transports publics urbains. Il ajoute que le Pédibus est effectivement une émanation des parents, ce qui lui confère sa fragilité, les parents ne se sentent plus concernés lorsque leurs enfants grandissent, mais aussi sa force, la responsabilité et la fidélité sont assurées pour leurs propres enfants. Confier des petits enfants à pied à des tiers non formés pose des problèmes de responsabilité, de confiance et doit être l'objet d'un mandat. De plus, cela a un coût tant dans l'organisation de la logistique administrative, les assurances, le défraiement des personnes. Cependant, le Conseil municipal est disposé à superviser une consultation auprès des institutions et personnes concernées pour évaluer les besoins. En conclusion, le Conseil municipal recommande l'acceptation du postulat.

Pour le groupe PDC-JDC, <u>Mme Maria Werdenberg</u> considéré que cette initiative est surtout de la compétence de la vie associative et de l'organisation des familles avec jeunes enfants. Cependant, la discussion a amené son groupe à réfléchir sur l'importance de la phase du développement de l'enfant

dans laquelle il s'affranchit pour les premières fois de la surveillance parentale pour faire l'expérience de l'autonomie. Il faut reconnaître que les dangers de l'environnement et de la route ont beaucoup augmenté et que le Pédibus répond aujourd'hui à ce besoin évolutif de l'enfant dans un cadre protégé et rassurant pour les familles. En considérant, en outre, l'importance de l'éducation précoce au mouvement pour contraster des dangers sociétaires, son groupe soutiendra ce postulat qui ne présente pas de charge économique pour la Commune.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Un pédibus attractif à Porrentruy » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

14. Traitement de la motion intitulée « Argent, démocratie et affichage politique » (n° 945) (PS-Les Verts).

M. Josquin Chapatte constate que le Conseil municipal oppose à sa motion la vision peu séduisante des panneaux d'affichage et le surcroît de travail demandé à la voirie. Cependant, cette motion vise à une plus grande incitation à la démocratie en ville de Porrentruy en informant davantage la population sur les objets de votation. Pour lui, il est vrai que ces panneaux ne sont pas très séduisants mais il y aurait peut-être la possibilité de poser ces affiches ailleurs. Il est aussi conscient que le travail demandé à la voirie est important. En conclusion, il propose de transformer la motion en postulat afin de permettre à la démocratie de continuer à s'exprimer dans les rues, peut-être d'une autre manière que sur ces panneaux.

M. Philippe Eggertswyler relève que les autorités s'efforcent de faire en sorte que cette ville soit accueillante et ces panneaux d'affichage ne sont absolument pas séduisants. Pour cette raison, le Conseil municipal refuse cette motion. Il ajoute que le Conseil municipal met en place différentes choses pour rendre cette ville accueillante, comme « Super balayeur » ou le circuit secret. En plus, le coût en termes de temps pour la voirie est important et lui rajouter 4 à 5 tâches supplémentaires par année pour la mise en place de ces panneaux va empiéter sur d'autres tâches. Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil municipal refuse la motion, même transformée en postulat.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Michel Saner constate que le déploiement de « l'arsenal publicitaire » proposé va générer un grand travail supplémentaire pour les employés municipaux, sans compter le nettoyage final des panneaux après les votations. Aussi, il est peu probable que les partis puissent trouver des forces vives en interne pour s'occuper de telles tâches ou venir en aide aux employés de la voirie. Son groupe est également d'avis que certaines campagnes de votation ne nécessitent pas toujours un tel outil de propagande. Par conséquent et en regard aux coûts, à la complexité de gestion et à la cohérence pour l'établissement d'une règle, le groupe PDC-JDC va refuser, même transformé en postulat, l'objet proposé.

M. le Président n'étant pas sûr que M. Chapatte puisse demander la transformation en postulat, M. Gilles Coullery demande cette transformation. M. Philippe Eggertswyler, partant du principe que la mise à disposition de ces panneaux, même après une réflexion, ne sera pas adaptée pour la ville de Porrentruy, demande de refuser le postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Argent, démocratie et affichage politique » par 24 voix contre 9.

- 15. a) Approuver un crédit de CHF 495'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle n° 1711, en zone HAe, d'une contenance de 11'000 m², située à l'Oiselier, appartenant à Mme Françoise Savioz-Theurillat et M. Christian Theurillat.
 - b) Donner compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger cette parcelle.

ENTREE EN MATIERE

M. Pierre-Arnauld Fued confirme que l'acquisition de cette parcelle est plus qu'attendue par la population puisqu'elle accueillera principalement des maisons familiales. Il ajoute que les actes notariaux ont déjà été passés sous réserve de la décision du Conseil de ville. Toutes les études préparatoires ont été effectuées (diagnostic, étude des sites, études géotechniques, visionnage des canalisations, etc.) et la phase de réalisation du plan spécial est en cours. En conclusion, il demande au législatif d'approuver ce crédit.

M. Jean-Luc Plumey relève, avec cette nouvelle acquisition, que le 87% de la zone de construction « Oiselier 2 » sera en main communale. Développée par procédure de plan spécial, cette zone permettra de mettre à disposition plus de 20 nouvelles parcelles pour la construction de maisons individuelles dans la partie supérieure ainsi qu'un secteur pour la réalisation de petit immeubles ou autres constructions de

moyenne densité. Son groupe se réjouit de cette acquisition mais espère que cette nouvelle extension ne servira pas uniquement à vider la vieille ville mais qu'elle participera également à l'augmentation de population souhaitée pour la ville. En conclusion, son groupe acceptera, à l'unanimité, l'entrée en matière et le crédit demandé.

M. Johan Perrin signale que le groupe PLR se réjouit de voir se concrétiser ce nouveau lotissement car sans l'achat de cette parcelle le puzzle ne serait pas complet. La surface ainsi créée permettra de construire des maisons individuelles ainsi que des petits locatifs. Il profite de l'occasion pour encourager le Conseil municipal à continuer sur cette voie et il espère voir immerger tout prochainement la future extension côté Perche. Le groupe PLR approuvera donc ce crédit.

M. Jean Farine constate, avec cet achat, que les négociations commencées en 2012 pour l'acquisition de l'ensemble des terrains de cette nouvelle zone dénommée « Oiselier II » sont terminées. Pour son groupe, il est très important que Porrentruy puisse offrir le plus rapidement possible de nouvelles parcelles à ses citoyens. Le fait que le plan spécial de ce secteur soit en cours est une preuve de la volonté de l'exécutif de tout faire pour permettre un développement harmonieux et rapide du chef-lieu ajoulot. Son groupe acceptera donc, à l'unanimité, l'entrée en matière, le crédit demandé et donnera compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger cette parcelle.

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Gilles Coullery est satisfait de constater que la Municipalité à la possibilité, avec l'achat de cette parcelle et les deux autres parcelles n° 1712 et 1714 acquises dernièrement, d'être propriétaire d'une surface proche de 30'000 m². L'ensemble de ce secteur permettra de favoriser le développement de la ville. Son groupe soutiendra donc l'achat de la parcelle susmentionnée. Par contre, comme pour les terrains des parcelles 1712 à 1714, son groupe n'est pas prêt à donner compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger cette parcelle et demande que la motion « Pour une maitrise du territoire communal », déposée par son groupe lors de la dernière séance, soit traitée avant que législatif ne prenne position sur de nouvelles ventes de terrains. En conclusion, son groupe acceptera le point 15a mais refusera le point 15b.

M. Pascal Miserez constate, avec la demande de crédit de ce soir, que le Conseil municipal souhaite créer de nouvelles parcelles pour des maisons individuelles, ce qui est louable. Pour lui, il est tout aussi important de revitaliser le centre ancien pour y attirer de nouveaux habitants et des investisseurs mais ceci sera possible uniquement en améliorant fortement la qualité de vie. Il rappelle que la tendance aujourd'hui en Suisse n'est plus un développement continuel de nouvelles zones à construire, bien au contraire. Il termine en indiquant que Porrentruy a perdu 1'000 habitants depuis 1970 mais continue de s'étendre dans toutes les directions.

<u>VOTE</u>

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

 a) Approuver un crédit de CHF 495'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle n° 1711, en zone HAe, d'une contenance de 11'000 m², située à l'Oiselier, appartenant à Mme Françoise Savioz-Theurillat et M. Christian Theurillat.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, un crédit de CHF 495'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat de la parcelle nº 1711, en zone HAe, d'une contenance de 11'000 m², située à l'Oiselier, appartenant à Mme Françoise Savioz-Theurillat et M. Christian Theurillat. Il n'y a pas d'avis contraire.

b) Donner compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger cette parcelle.

Si le Conseil de ville ne donne pas compétence au Conseil municipal pour aliéner ou échanger cette parcelle, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg relève qu'il faudra revenir devant le Conseil de ville à chaque vente d'une partie de celle-ci. Pour répondre à M. Miserez, il signale que la mise en opposition de la vieille ville par rapport aux nouveaux quartiers est un débat qui n'a plus lieu d'être ; c'est faire fi de la politique communale qui a été mise en place sur la réhabilitation des centres anciens où dans ce domaine la Commune de Porrentruy a été particulièrement novatrice. C'est aussi faire fi de tout ce qui a été mis en place dans le cadre de « Cœur de ville », qui a pour but la revitalisation et une redéfinition des espaces afin de pouvoir répondre à un certain nombre de demandes en termes de logements, et de tout ce qui a été fait et devra être fait dans le cadre du bâti actuel hors de la vieille ville. Le débat ici est de savoir si le législatif veut attribuer au Conseil municipal le droit de vendre ces terrains sans passer devant le Conseil

de ville à chaque vente.

M. Michel Berberat demandant ce qu'entend le Conseil municipal par le terme « échanger » et si c'est pour toute la parcelle ou partiellement, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que l'exécutif veut se réserver le maximum de possibilités. Il ajoute que le terme « aliéner » consiste en une vente, soit un transfert de propriété, alors qu'un échange c'est une mutation de propriété. Il termine en indiquant que la Commune n'achète pas la totalité de cette parcelle puisque 322 m² seront rachetés par le propriétaire de la parcelle 3604 et, est dans ce cadre-là, il y aura un échange avec le propriétaire actuel. Cet échange, bien entendu, a fait partie des conditions de discussions globales de l'acquisition et a été accepté par le Conseil municipal.

En réponse à M. le Maire, M. Gilles Coullery mentionne que rien n'empêche le législatif de donner compétence au Conseil municipal pour aliéner ou échanger cette parcelle lors d'une prochaine séance. En effet, cela s'est déjà fait pour les parcelles situées « Sous la Fontaine aux chiens » acquises en 2012.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville donnent, par 24 voix contre 14, compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger cette parcelle.

16. Divers

M. le Président informe que 8 textes ont été déposés.

Traitement de la résolution intitulée « Pour l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim » (Interpartis)

M. Baptiste Laville signale que la centrale nucléaire de Fessenheim se situe à 63 kilomètres seulement de Porrentruy. Mise en service dans les années 77 et 78, elle est aujourd'hui la plus vieille, la plus critiquée et la moins sûre de France. Durant la dernière décennie, des incidents plus au moins graves s'y sont déroulés presque chaque année. Il ajoute que le dernier incident en date remonte au 9 avril 2014 mais n'a été dévoilé que depuis 3 semaines et a donc été caché pendant 2 longues années. Mise à part ces incidents à répétition, la centrale de Fessenheim se distingue malheureusement d'autres sites nucléaires car elle cumule des risques bien spécifiques : elle est construite sur une faille sismique (une étude mandatée par Bâle et le Jura a abouti à la conclusion que le risque sismique avait été fortement sousestimé), elle ne dispose que d'une seule enveloppe de protection autour des réacteurs et son niveau de sécurité est donc considéré comme faible, elle se situe au-dessous d'un couloir aérien ce qui fait d'elle une cible idéale pour des attaques terroristes, elle est bâtie au-dessus de la plus grande nappe phréatique d'Europe occidentale. Les demandes répétées de fermeture de la centrale de la part de l'Allemagne, des Cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Jura, mais également de nombreuses collectivités françaises sont à ce jour restées lettre morte. Cela fait maintenant 5 ans que le Canton du Jura réclame la fermeture de cette centrale. La présente résolution interpartis a pour but de considérer avec sérieux le danger important que fait courir cette vielle et vétuste centrale à la population d'Ajoie et de Porrentruy. La menace latente que représente la centrale nucléaire de Fessenheim est malheureusement bel et bien réelle. Pour l'ensemble des raisons évoquées, Le groupe PS-Les Verts invite le législatif à voter en faveur de cette résolution interpartis.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution intitulée « Pour l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim » par 26 voix. Il n'y a pas d'avis contraire.

D. Sautebin

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.45 heures.

AU NOM DW CONSEIL DE VILLE secrétaire

M. Meyer

Le président :